



Inscriptions périscolaire (cantine-garderie) Année scolaire 2025-2026

Nous vous informons que l'ouverture des inscriptions/réinscriptions au périscolaire s'effectuera **à partir du 07 juillet 2025**.

1. Vous devrez :
 - ✓ Pour les nouveaux parents : créer votre compte
 - ✓ Pour les parents ayant déjà l'accès à l'application : vérifier toutes les informations saisies sur MyPérischool

Attention toutes les informations saisies ont une importance. Il faut donc tout remplir, notamment les adresses, numéros de téléphone, les mails, les dates de naissance (enfant et parent) à chaque fois qu'ils vous sont demandés.

Pour les parents séparés, nous vous demandons de bien vouloir distinguer les comptes : ajouter devant le nom de l'enfant la mention (P) pour le père et (M) pour la mère.

2. Vous devrez également **fournir les justificatifs demandés** : quotient familial CAF ou avis d'imposition, justificatif de domicile, carnet de santé, attestation d'assurance scolaire, PAI (Plan d'Accueil Individualisé), si mis en place. Pour les parents déjà inscrits, les documents seront à mettre à jour dès leur date d'expiration. Vous recevrez un mail de relance, en temps utiles. Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement (notamment pour les nouvelles familles et celles qui n'ont pas opté l'an dernier pour ce mode de paiement et qui souhaitent le mettre en place à la rentrée), joindre le mandat complété et signé (formulaire dans « infos utiles ») ainsi que votre RIB.

NB : En fonction de la situation de famille : une photocopie du dernier jugement ou ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés devra être fournie par mail à scolaire@crossey.org.

3. Vous devrez valider également le règlement intérieur.
A noter, les points essentiels à retenir pour la rentrée :
 - ✓ Hausse des tarifs de cantine de **0.07€** pour toutes les tranches de quotients supérieurs à 499€.
 - ✓ Les inscriptions pour la **garderie du matin pourront s'effectuer avant 16h la veille** et celles du **soir pourront s'effectuer avant 9 heures le jour même**. Pour la cantine, pas de changement, inscription toujours la veille avant 9h.



Le 26/06/2025

Pour les élèves de maternelle, nous avons instauré des **règles de conduite** au périscolaire qui sont à lire par les parents aux enfants et à valider par les parents. **Le permis à points pour les élèves de l'élémentaire** reste en vigueur. Nous invitons les enfants et les parents

à le lire et le signer. Une fois acceptés, ces deux documents devront être ajoutés aux justificatifs sur MyPérischool. Vous les trouverez en pièces jointes de ce mail et également en « Infos utiles » sur l'application.

Le dossier sera mis en attente pour validation par les services de la mairie. **A compter du 11 août, vous aurez la possibilité d'inscrire votre(vos) enfant(s) aux activités cantine et garderie.**

Pour les nouveaux parents, vous trouverez ci-dessous le lien de connexion et le code d'accès, Dès le 07 juillet 2025, rendez-vous sur internet l'application **MyPérischool** :

<https://saintetiennedecrossey.myperischool.fr>

Code d'accès : ST3TT13

Nous vous rappelons que cette inscription est obligatoire pour tous les élèves.

Nous restons à votre disposition afin de répondre à toutes vos interrogations. Vous pouvez également envoyer un mail à aide@myperischool.fr (préciser St Etienne de Crossey en objet du mail).

Contact :

Service scolaire : 04 76 55 39 84
scolaire@crossey.org